[Condorcet]
FRC 18102
Case
FRC
16519

RÉPONSE

A L'ADRESSE

AUX PROVINCES.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

RÉPONSE

AUX ADRESSES

DES PROVINCES.

1789.

RÉPONSE
A L'ADRESSE
AUX PROVINCES.

MONSIEUR,

Si les instructions que vous voulez bien nous donner sur les opérations de l'assemblée nationale, & sur la conduite publique & particulière de nos députés ne devoient être lues que par les sages qui gémissent, dites-vous, du faux espoir dont nous sommes bercés, nous nous dispenserions d'y répondre, parce que les sages n'ont pas besoin de guide pour distinguer la vérité de l'erreur; mais peut-être le plus grand nombre de vos lecteurs pourroit-il être ébranlé par vos assertions éloquentes & spécieuses, & entraîné par l'impulsion toujours active de vos partisans; c'est donc pour prévenir les malheurs qui pour-

roient réſulter de l'effet de vos inſinuations perfides, que nous nous empreſſons de lever le voile dangereux qui les couvre.

De tous les moyens que vous employez pour nous ſéduire, vous avez oublié le plus eſſentiel, celui de nous flatter. Vous débutez, au contraire, par nous dire des injures, par nous reprochet notre imprudence & notre ineptie dans le choix que nous avons fait de nos repréſentans; en bleſſant notre amour-propre, vous nous donnez de nouvelles armes pour vous combattre.

Nous avons dit, il eſt vrai, à nos députés: « rétabliſſez les finances; aſſurez les propriétés des citoyens contre les déprédations du fiſc, & leur liberté contre les ordres arbitraires ». Comparons donc ce qu'ils ont fait juſqu'à préſent avec ce qu'ils auroient dû faire ſelon vous, & nous prouverons, ſans peine, qu'en ſuivant vos principes, ils auroient perpétué nos maux au lieu de les guérir, & augmenté le poids des chaines du deſpotiſme au lieu de les briſer.

Je m'attacherai donc uniquement à réfuter les interprétations erronées & incendiaires que vous donnez aux opérations de l'aſſemblée; mais je ne répondrai au libelle injurieux qui termine ce que vous appellez nos inſtructions,

que par le silence & le mépris; l'assemblée nationale ne forme pour nous qu'un seul corps composé de nos représentans; ce n'est que là que nous les voyons, que nous jugeons leur conduite & leurs intentions. Nous ne pouvons, nous ne voulons pas même analyser chaque individu en particulier, & connoître les petites anecdotes de sa vie, dont vous êtes l'historien ou l'inventeur; elles sont tout-à-fait étrangeres à leur conduite publique. Que nous importe de savoir que tel député a été ingrat envers son évêque; que tel autre a obtenu des arrêts de surséance; que celui-ci a été du parlement Maupeou, ou que celui-là a été maudit par son pere, &c &c. Il nous suffit de savoir qu'ils soutiennent les droits du peuple contre l'oppression des grands, qu'ils travaillent avec un zele infatigable à nous donner une bonne constitution; & votre dénonciation nous est d'autant plus suspecte, que ceux que vous chargez d'injures-puériles & fastidieuses ont été constamment nos plus zélés protecteurs; au surplus, quel est le grand homme dont on ne terniroit pas la réputation en opposant à ses vertus les foiblesses de sa vie privée.

Je voudrois ignorer que le vainqueur de l'Asie a préféré une courtisanne à une épouse vertueuse qu'il a répudiée; je vois toujours Henri dans les

plaines d'Yvry, lorsqu'il est dans les bras de Gabrielle, & je pardonne à Maurice quelques orgies indécentes en songeant à la gloire dont il s'est couvert à Fontenoy.

Nous avons indiqué dans nos cahiers quelques moyens d'économie & d'amélioration pour combler le déficit; mais ne connoissant que l'effet du mal, sans en connoître bien la cause, nous avons dû en laisser l'examen à la sagesse de nos représentans; nous avons dû insister plus vivement sur la réforme des abus qui nous frappoient plus directement; & l'amélioration de quatre-vingt millions, qui étoit offerte, dites-vous, par la voix publique, en les perpétuant, les eût rendus plus incurables.

Quelle est cette opération de dix millions sur les domaines engagés, sinon un moyen certain d'autoriser les déprédations des engagistes? Leur fixer l'époque de la cessation de leur jouissance, & leur demander un supplément de finance, n'est-ce pas leur dire: vous continuerez à dégrader pendant quarante ans le fonds qui vous est confié, de façon à pouvoir retirer avec usure la somme qu'on exige de vous pour prolonger votre concession? Ce petit moyen n'est-il pas plutôt d'un faiseur d'affaires que d'un économiste?

» On pouvoit bonifier plus de huit millions

» ſur la perception des impôts. » Oh ! ſur cet artic'e, vous êtes bien modeſte ; & ne ſeroit-on pas fondé à vous dire : *vous êtes orfèvre, M. Joſſe ?* Nos députés vous convaincront, ſans doute, de la foibleſſe de votre amélioration.

» La ville de Paris ſe feroit chargée de l'en-» tretien du pavé, des lanternes, des ſpectacles, » en détruiſant à ſon profit, l'exemption des » droits d'entrée pour certains particuliers : » c'étoit une bonification de douze cent mille » livres. »

Ce réſultat eſt encore faux ; car, que la ville de Paris ſoit chargée ou non de ces dépenſes, l'exemption des droits d'entrée pour les privilégiés, n'en eſt pas moins détruite, & il importe peu que le produit ſoit réuni à la maſſe générale, ou qu'il ſoit affecté directement à payer cette dépenſe.

» Vous fixez la taille des nobles & du clergé » à vingt millions. » Nos repréſentans ont trouvé le moyen de diminuer le taux de nos ſeigneurs du clergé, & notre comité des finances vous prouvera que celui de la nobleſſe excédera cette ſomme.

L'article de la capitation de la nobleſſe, du clergé & des privilégiés favoriſés, ne ſera ſûre-

ment pas oublié, & paſſera ſans doute votre évaluation.

« On pouvoit ôter deux millions de penſions exceſſives. »

Oh! pour le coup, monſieur, vous oubliez au moins un zéro.

« On pouvoit bonifier quinze millions ſur la guerre. «

En fixant cette économie à une ſomme auſſi modique, vous n'avez pas cru que tous les citoyens alloient devenir ſoldats, & que cent cinquante mille hommes de troupes réglées ſuffiroient pour garder nos frontieres & nos places; vous n'avez pas penſé que nous allions ſigner un traité de paix perpétuelle avec l'Angleterre, qui nous obligeoit toujours à tenir cent mille hommes en haleine; enfin vous n'avez pas voulu voir que la deſtruction de nos baſtilles, de nos châteaux forts, de nos maiſons royales, qui exigeoient des garniſons, des artilleries, des états-majors ruineux, procurera déjà une économie qui approchera de votre évaluation.

« Voilà quatre-vingt millions que la voie publique offroit, pour ainſi dire, à vos finances; c'eſt-à-dire, le déficit comblé, tel qu'il étoit du moins à l'ouverture de votre aſſemblée, & vingt-quatre millions au-delà. »

Le déficit comblé ! & pour combien de tems l'eût-il été, puiſque le moindre événement pouvoit le faire reparoître ? La mauvaiſe adminiſtration ou le gaſpillage d'un miniſtre, une guerre à ſoutenir, une flotte à équiper, une année de diſette enfin, pouvoient replonger nos finances dans la plus grande pénurie ; quelle reſſource eût-on employé alors pour y remédier ? quel ſecours eût-on pu attendre d'un peuple épuiſé ? Il eût fallu avoir recours aux grands moyens qui ſoutiennent l'état comme la corde ſoutient le pendu, aux emprunts, qui ne ſont jamais avantageux que pour les miniſtres qui les demandent, & pour les maiſons de banque qui les font remplir. Cet agiotage ne vous a pas échappé ; vous n'avez pas oublié de dire « qu'on eût ouvert alors un emprunt de trois cents millions à quatre pour cent. Il eût été certainement rempli, puiſque l'Angleterre, la Hollande, & même en France, les corps & les pays d'états empruntent à ce même prix. Ces trois cents millions, employés à racheter les emprunts onéreux, donnoient encore une bonification de plus de ſept millions. »

Quelle petiteſſe dans vos moyens ! que d'efforts pour d'auſſi petits ſuccès ! emprunter trois cents millions pour en gagner ſept ! mais chaque décret

de nos légiſlateurs, ſans épuiſer le numéraire, ſans perpétuer la dette de l'état, nous promet des reſſources plus avantageuſes. En ſuppoſant qu'on eût trouvé à remplir cet emprunt à quatre pour cent, (ce dont je doute fort, vu le diſcrédit où nous avoit plongés la déprédation de nos miniſtres) l'état eût toujours été chargé d'un intérêt de douze millions, dont nous diſpenſera bientôt notre caiſſe d'amortiſſement.

« Vous étiez donc alors avec un excédent de plus de trente millions de revenu, & cependant, vous n'aviez point augmenté les charges du peuple, puiſque vous n'exigiez que des contributions proportionnelles des riches qui s'y étoient ſouſtraits. »

Comment eût-on pu augmenter les charges du peuple, puiſqu'il périſſoit ſous le poids de celles qui l'écraſoient ; & cependant, les riches qui auroient payé des contributions proportionnelles, le clergé accoutumé au luxe & à la molleſſe, croyez-vous qu'ils euſſent diminué leur dépenſe en raiſon de leur contribution ; non, la claſſe des citoyens la plus utile, les cultivateurs, les ouvriers des campagnes, en euſſent encore été chargés indirectement : l'augmentation des baux & la ceſſation des réparations utiles en euſſent été la ſuite ; les aumônes que faiſoient

encore quelques bénéficiers, par oſtentation ou par crainte, euſſent été ſupprimées ; & la dégradation des bois, favoriſée par les officiers des eaux & forêts, qui en partagent le produit, eût rendu nulle pour l'état cette contribution apparente.

« Vingt millions verſés chaque année dans la caiſſe d'amortiſſement, euſſent fait la loi aux capitaliſtes, & éteint progreſſivement la dette de l'état, &c. »

En ſuppoſant ce moyen poſſible, pourquoi donc éterniſer ce qu'on peut effectuer en trois ans.

« Le ſort de la gabelle & des aides étoit encore fixé par vos mandats ; il falloit en laiſſer l'adminiſtration aux provinces qui les auroient conſervés ou convertis en d'autres impôts, &c. ».

Jamais nos mandats n'ont fixé autrement le ſort des aides & des gabelles, qu'en en demandant la ſuppreſſion abſolue ; les vexations des fermiers & de leurs agens, et tous les abus dont nos repréſentans ont fait tant de fois l'incroyable énumération, étoient bien faits pour nous faire deſirer un remplacement équivalent pour le tréſor public, mais qui, en diminuant de plus de moitié notre charge, par la réforme des frais immenſes de perception, nous rendoit encore

notre tranquillité continuellement troublée par l'hydre de la fiscalité.

« On a proposé & décrété la justice gratuite, c'est-à-dire, une augmentation annuelle de plus de cinquante-un millions d'impôts, &c. ».

Oui, on a rendu ce sage décret qui remplit le vœu de toute la nation, & vous nous montrez en vain la charge annuelle pour l'état, de cinquante-un millions de plus. Nous pourrions peut-être réfuter & réduire cette appréciation; mais en la supposant juste, qu'en résultera-t-il? qu'au lieu d'un revenu arbitraire, dont la ruine des malheureux plaideurs étoit la suite, un traitement connu & invariable, assigné aux magistrats, sera supporté proportionnellement par tous les citoyens; accumulez, s'il est possible, ce qu'on payoit ci-devant aux juges, à leurs secrétaires, à leurs maitresses, à leurs valets, & vous verrez si le résultat n'excede pas ces quatre-vingt-un millions; écoutez le cri de toutes ces familles ruinées, & vous les entendrez dire : si la fortune n'eût pas suffi pour occuper les charges de la magistrature, nous eussions eu des juges plus instruits & plus integres; en en payant le prix, ils ont calculé sur les tributs volontaires des grands, & sur les sacrifices forcés du peuple. Malheur à nous, lorsqu'épuisés par les frais d'une

premiere inſtance, nous ne pouvions parvenir juſqu'à eux : là, les riches nous attendoient avec une inſolence menaçante; & notre acquieſcement forcé aux conditions d'une tranſaction ruineuſe & ſouvent déshonorante, ne nous laiſſoit d'autre reſſource que la honte & le déſeſpoir.

« Ce n'eſt pas tout; il faut détruire les droits du roi ſur les arrêts & les actes de procédure; *car tous les plaideurs ſavent qu'ils ſont bien plus chers que les épices*; c'eſt pour le fiſc une perte de quatorze millions ».

Et qui les payoit ces droits, ſi ce n'eſt encore le peuple? Et des quatorze millions, combien en parvenoit-il au roi ? un quart peut-être. Hé bien, le peuple y gagnera donc dix millions cinq cent mille livres qui alimentoient l'inſatiable avidité du fiſc.

« Les droits de centieme denier, de marc d'or ſur les offices; *ces deux impôts, qui n'atteignent pas le peuple*, ſont encore détruits par la juſtice gratuite ».

Vous feignez d'ignorer que les titulaires des offices ajoutoient avec ſoin ces droits à leur acquiſition principale, & que c'étoit ſur le réſultat qu'ils calculoient le produit de leurs vexations.

Nous ne voulons point de bénéfice ſur les

engagistes des domaines du roi. Nous leur retirons des biens qu'ils ont mal administrés.

« Les dépenses qu'occasionneront les municipalités & les gardes bourgeoises ».

« L'imposition qu'exigera le service divin ».

« La destruction des droits seigneuriaux qui annulle, dites-vous, l'augmentation d'impôts qu'on pouvoit demander aux seigneurs: » sont trois assertions que nous nous dispenserons de réfuter, elles sont trop illusoires pour laisser après elles la moindre impression.

Il n'en est pas de même des trois articles qui suivent :

« La désertion de la plus grande partie de l'armée, le gaspillage d'armes, des chevaux, d'habits uniformes, faits par les déserteurs, compense pour long-temps les bonifications qu'on pouvoit faire sur le militaire ».

« La seule désertion du régiment des gardes exige un remboursement de huit millions; &, ce qu'on ne croira jamais, la ville de Paris a donné un million deux cent mille livres aux gardes-françoises ».

» Cette armée de déserteurs qui s'étoit jettée dans Paris, coûtoit dix-sept cents livres par jour pendant près de deux mois ».

Ces malheurs ne sont pas exagérés, nous les

avons vivement ſentis ; mais qui les a cauſés ? qui a forcé ces déſertions, ces gaſpillages ? ſont-ce nos repréſentans ? les a-t-on vu armer nos ſoldats contre les citoyens, oſer les accuſer & juſtifier les abominables moteurs de tous ces déſordres ? Vous vous plaignez encore des frais énormes que fait la nouvelle municipalité de Paris pour procurer du pain, &c. Mais ces dépenſes ne ſont-elles pas néceſſitées par le défaut d'approviſionnement, & n'eſt-ce pas une ſuite des projets affreux de l'ariſtocratie, qui, en faiſant intercepter les convois, vouloit jetter la diviſion entre le peuple affamé & nos ſages légiſlateurs ?.... Mais que vois-je ? c'eſt eux-mêmes que vous oſez accuſer de ces déſordres. « Ils ſont, dites-vous, la ſuite du ſoulevement de Paris, & n'eſt-ce pas l'aſſemblée nationale qui l'a produit ? Les principaux auteurs ne ſont-ils pas dans l'aſſemblée ?..... » Je ne peux achever cette odieuſe imputation qui réunit tous les traits de l'effronterie, de l'impoſture & de la calomnie la plus noire, & c'eſt ainſi que vous nous inſtruiſez..... Vous !..... Liſez, mes concitoyens, & jugez celui qui nous a annoncé le langage de la vérité.

Paſſons à l'article ſuivant ; il calmera un peu l'humeur que nous a cauſé le dernier.

« Les inquiétudes données à tous les citoyens

ont causé des émigrations infinies, qui ont prodigieusement diminué le produit des impôts sur les consommations. » Et dans une note vous nous donnez la liste de tous les fugitifs.

Et ce sont les inquiétudes données par l'assemblée nationale qui ont déterminé leur fuite. Ce n'est donc pas la crainte de la punition que méritoit leur trahison découverte ; ce n'est donc pas la rage de n'avoir pu exécuter leur abominable projet. Ils vouloient nous asservir au joug de leur tyrannie, ou nous faire tomber sous leurs coups, & nous nous plaindrions de leur fuite. Sous le faux prétexte de protéger l'assemblée contre les fureurs du peuple qu'ils soudoyoient, ils l'avoient entouré d'armes, de soldats, de canons, & le signal du massacre devoit suivre le refus d'accepter les loix barbares qu'ils vouloient dicter à nos courageux législateurs, & nous leurs reprocherions d'avoir causé ces émigrations par de fausses alarmes ! non ; le regret qu'ils aient échappé à notre vengeance est le seul que nous laisse leur fuite. « Ils ont emporté le numéraire ; » que nous importe cette privation momentanée, leurs biens nous restent, & nous ferons amplement dédommagés par la confiscation qu'on ne manquera pas d'en ordonner.

« Les banqueroutes se multiplient à l'infini, personne

perſonne ne vend, on a contremandé toutes les demandes faites à Lyon, le fiſc perd tous les droits que les marchandiſes acquittoient ».

Qui les cauſe ces banqueroutes ? Eſt-ce le bourgeois tranquille qui proportionne toujours ſes dépenſes à ſon revenu ? Eſt-ce l'artiſan, qui attend après le fruit de ſon travail pour ſatisfaire ſes beſoins les plus urgens ? eſt ce l'habitant des campagnes qui trouve autour de lui de quoi contenter ſes deſirs bornés ? Non, c'eſt le riche diſſipateur & de mauvaiſe foi, qui, lorſqu'il emprunte pour flatter ſes paſſions & ſes fantaiſies, ne prévoit jamais quand & comment il pourra rendre ; ce ſont ces mêmes fugitifs qui doivent des ſommes immenſes, & qui ſe ſeroient privés d'un moyen de vengeance, en laiſſant une partie de ce qu'ils ont emporté pour les acquitter ; c'eſt enfin la pénurie des finances, occaſionnée par la déprédation des miniſtres.

« Les gabelles, les aides, le tabac, ſont détruits par-tout ».

C'eſt ſans doute un malheur pour le moment ; mais il prépare les reſſources qu'on emploiera pour le réparer, & nous rendrons avec plaiſir, quand on l'ordonnera, le produit de ces droits reſtés entre nos mains.

« La deſtruction de l'autorité royale a fait ar-

mer le peuple, & a désarmé la force publique. Les impôts ne se payeront donc pas, car celui qui paye est armé, & celui qui fait payer ne l'est pas ».

L'autorité royale est donc détruite parce qu'elle n'existe plus par le despotisme ministériel, & par la tyrannie de la fiscalité? on ne pouvoit donc obtenir les impôts qu'à main armée? c'est assez dire de quelle nature ils étoient, & combien leur perception étoit odieuse.

» Les frais de l'assemblée coûtent déjà plus de cinq millions ».

Ces frais ne seroient pas aussi modiques si nous récompensions nos députés en proportion de leur zele, mais telle qu'ils soient, c'est la contribution que nous acquitterons avec le plus de plaisir.

Nous ne savons pas s'il est fort avantageux de fournir aux colonies les farines & la morue; mais alors, en leur prouvant l'utilité des échanges de leurs productions, sans doute elles cesseront de faire ailleurs leurs approvisionnemens.

« L'ordre de Malte, si nécessaire à notre commerce du Levant, déclare qu'il ne peut plus rester attaché à la France, si on ne lui rend pas ses dîmes ».

L'ordre de Malte n'a pas encore expliqué bien

clairement ſes intentions, & ſans doute il y prendra garde à deux fois ; avant de ſe ſéparer de la France ; au reſte, ſi cela arrivoit, il y perdroit plus que nous, & nous trouverions des moyens faciles de continuer avantageuſement le commerce du Levant.

L'aſſemblée nationale n'a donc rien fait qui pût nuire au rétabliſſement des finances, comme vous le prétendez ; elle n'a donc pas ſoulevé le peuple & rendu impoſſible la perception des impôts, puiſqu'elle a prononcé, au contraire, pluſieurs décrets qui tendoient à le tranquilliſer, & ſurtout à l'engager à continuer, juſqu'à nouvel ordre, à payer les impôts ; elle n'a pas corrompu les troupes, qui, de leur propre mouvement, ont refuſé de prendre les armes contre leurs concitoyens ; « elle n'a pas pu faire remplir un emprunt à cinq pour cent, & même à ſix », parce que tous les capitaliſtes, toute la finance qui tient entre ſes mains le numéraire, ont refuſé d'y contribuer ; enfin les réponſes que nous avons faites à chacune de vos inculpations, nous diſpenſent de rien ajouter à votre récapitulation fauſſe ou exagérée : vous accuſez nos repréſentans de tous les maux qui nous ont accablés ; vous les rendez reſponſables, vous les chargez de tous les événemens, lorſque la France, l'Europe entiere ſai-

qu'ils se sont exposés à être sacrifiés, pour en éviter les suites malheureuses. Ne les a-t-on pas vu aux pieds du roi, lui demander en grace de faire éloigner les troupes qui alarmoient la capitale & les provinces ? Ne les a-t-on pas vu se jetter à Paris, entr'elles & le peuple, & rétablir plusieurs fois le calme & le bon ordre; & vous voulez cependant que, pour prix de leur zele & des dangers qu'ils ont courus pour défendre la cause publique contre l'oppression combinée des grands, nous leur retirions notre confiance, & nous rougissions de la leur avoir accordée ? Non, nous la leur laissons toute entiere, & nous nous abandonnons aveuglément à leur sagesse & à leurs bonnes intentions ; s'il y a quelques traîtres parmi eux, ils sont connus & cessent dès-lors d'être à craindre : ils sauront bien être en garde contre leurs projets, & nous nous reposons entiérement sur eux du soin de les rendre sans effet.

Nous leur avons, dites-vous, imposé la loi de respecter les propriétés, & nous ne voyons pas encore en quoi ils les ont attaquées.

Détruit-on nos fiefs, en supprimant les droits seigneuriaux purement honorifiques, & en autorisant le remboursement des droits utiles ?

Enleve-t-on nos bénéfices, en remettant à la

nation les biens dont elle avoit confié l'uſufruit au clergé, & en aſſignant aux bénéficiers un ſort plus convenable à la ſimplicité de leur état ?

Les charges de magiſtrature ſeront exactement rembourſées ; & on pourvoira convenablement au traitement des officiers de judicature.

Le décret qui détruit les droits de ſervitude ne peut avoir un effet rétroactif, & le droit repréſentatif d'un affranchiſſement antérieur au décret, ſera rembourſé par le débiteur comme tous autres droits réels.

On ne dépouille donc pas la nobleſſe ; on n'enleve donc pas les dîmes au clergé ſans l'indemniſer.

Si on ſupprime les religieux inutiles, on conſervera peut-être ceux qui s'occupent de l'éducation publique, ou on y pourvoira plus convenablement.

On n'a pas prêché le calviniſme dans notre aſſemblée, mais la tolérance.

Enfin, nous le répétons, elle n'a pas ceſſé de reſpecter nos propriétés, & de ſe conformer exactement aux conditions que nous lui avons impoſées.

Toutes les idées que nous avions ſur la liberté, étoient claires, & nos repréſentans ont fait juſqu'à préſent tout ce qui étoit néceſſaire pour

nous la procurer. Les excès de la premiere effervescence où se porte toujours un peuple qui sort de l'esclavage, eussent été bientôt appaisés, si ceux qui vouloient l'y retenir n'avoient pas répandu l'or à pleines mains, pour augmenter le désordre, & fortifier les craintes qu'ils donnoient au roi sur l'abus de la liberté.

Nous n'avons ordonné aucun des crimes dont vous accusez nos députés d'être les instigateurs; nous étions bien loin de les prévoir, car alors nous n'aurions pas manqué de les prévenir; vos instructions perfides ne changeront pas la confiance que nous leur accordons à si juste titre: nous ne les rappellerons pas; nous n'enverrons pas d'émissaires pour examiner leur conduite: le destin de la France de dépend plus de nous, mais d'eux seuls; & nous sommes assurés qu'ils soutiendront avec courage & succès les efforts que nous avons faits contre le despotisme.